



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congé de maternité

Question écrite n° 11811

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les congés de maternités, post-accouchement, lorsque les mères décident d'allaiter leur enfant. Les recherches convergent pour dire que l'allaitement des nourrissons fait baisser les risques de diabète, d'obésité et accélère le processus de développement des défenses immunitaires. Pour être performant, l'allaitement devrait durer au moins trois mois (et même six mois selon l'OMS). Or, le congé maternité après l'accouchement ne s'étend que sur une période d'un mois et demi, ce qui incite certaines jeunes mamans à déposer une demande d'arrêt maladie pour couvrir l'intégralité de cette période. Le Gouvernement, à de nombreuses reprises, a manifesté son souhait de réduire les dépenses de santé. Ces dernières peuvent être enrayerées par une véritable politique de prévention. Pour cette raison, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qui peuvent être prises afin d'étendre la durée de ce congé de maternité pour les mères qui souhaitent allaiter.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11811

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7451

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)